



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Circulaire N° 49/2016

Moulins, le 14 septembre 2016

Le préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication : Madame et Monsieur les sous-préfets
des arrondissements de Vichy et Montluçon

Objet : Journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations
supplétives

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives, les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises toute la journée du dimanche 25 septembre 2016.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Vous trouverez également, ci-joint, le message du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.


Arnaud COCHET

Message

Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives

25 septembre 2016

Nous rendons aujourd'hui un hommage solennel aux harkis et aux membres des formations supplétives qui ont servi la France tout au long de la guerre d'Algérie.

Si les premières forces auxiliaires mobiles se forment sur le terrain dès 1955, c'est en 1956 que le terme « harki » naît administrativement, englobant par la suite l'ensemble des volontaires algériens qui servaient en dehors des cadres de l'armée régulière.

Aujourd'hui, 60 ans après, ce terme a un sens plus large. Il renferme les notions de fidélité, d'engagement et de sens du devoir.

Pourtant, en 1962, alors que les armes se taisaient, la France ne fut pas à la hauteur de la confiance que les harkis avaient placée en elle.

Elle n'accorda pas sa protection aux harkis qui choisirent de rester dans leur pays, les livrant ainsi à de violentes représailles. Et pour ceux qui choisirent de rallier le territoire national, elle ne sut pas les accueillir comme ses enfants, les abandonnant dans des camps de transit où les conditions de vie étaient déplorables.

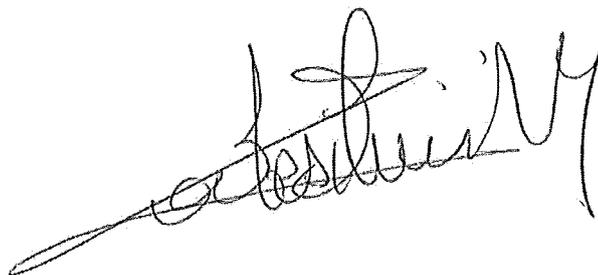
Après avoir servi la France avec abnégation, loyauté et un dévouement sans limite, ces familles ont affronté les épreuves avec fermeté et dignité. Pour leur courage et leur fidélité inconditionnelle à notre pays, tous méritent la reconnaissance de la République.

Le décret du 31 mars 2003 qui institue une « Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives » fut une première étape sur le chemin de la reconnaissance et de l'hommage dus par l'État et la Nation tout entière, envers ces hommes qui ont payé avec leur famille un prix souvent terrible pour leur attachement à la France.

Chaque année, cette journée contribue à l'expression de notre respect pour les sacrifices consentis. Des gestes de reconnaissance, il y en eut d'autres. Depuis deux ans, l'exposition itinérante « parcours de harkis », l'apposition de plaques dans les anciens hameaux de forestage et le recueil de témoignages concourent à l'intégration pleine et entière de l'histoire des harkis et de leurs familles dans la mémoire nationale.

La reconnaissance passe aussi par l'attention et l'écoute que l'Etat leur portent, notamment à travers l'action des 13 comités régionaux de concertation, mais aussi grâce au dialogue inédit instauré entre les représentants d'associations et le gouvernement.

Notre action est loin d'être terminée. Nous devons poursuivre nos efforts avec ténacité, pour que ceux qui ont souffert d'avoir tant aimé la France, y trouvent la place qui leur revient de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J. J.', written in a cursive style.

